



Newsletter n°84

Le 23 mars 2021

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Principe de précaution: un projet éolien se prépare près de chez-vous. **Faites vous délivrer par votre médecin un document attestant des pathologies et traitements actuels en l'absence de site éolien.** Cela pourrait servir au cas où... Voir l'article du [Journal du Centre](#) du 2 mars 2021.



Corrèze : de l'autre côté de la Cère, en Corrèze, **[l'association AAPLX](#)** (Agir Autrement Pour La Xaintrie)? nous informe qu'EOLFI a déposé un recours contre la décision du préfet le 10 mars auprès du tribunal de Bordeaux. Ils vont avoir **besoin de dons** pour leur permettre de demander à **[Maître IZEMBARD](#)** d'intervenir.

agir pour la
Xaintrie
UTREMENT

Hérault:



la démolition du parc éolien de Lunas : le propriétaire, Energie Renouvelable Languedoc (ERL), du groupe Valeco, a **quatre mois pour démonter ces mâts de 93 mètres de haut** et remettre le site en état sous peine de payer 9.000 euros de pénalités par jour de retard. Le permis de construire de ces 7 éoliennes avait **déjà été annulé à trois reprises par le Conseil d'Etat en 2017**, mais il fallait une **décision de démolition** pour qu'elles soient "déconstruites". **C'est chose faite depuis le 19 février 2021.**

Le parc éolien d'Aumelas condamné pour la destruction de **faucons crécerellettes** sur un site Natura 2000 désigné pour la protection d'espèces d'oiseaux menacées (**[Franceinfo 11-03-2021](#)**). La cour d'appel de Versailles a condamné EDF et ses filiales à verser 500 euros à l'association France Nature Environnement et rappelle que la destruction d'espèces protégées est interdite. La FNE renouvelle sa demande de **démontage des éoliennes** d'Aumelas. Article du 15 mars 21 sur le site de **[Toutes Nos Energies](#)**.

Var : un parc éolien proche de la Sainte-Victoire sous le feu des critiques.

Une vingtaine d'éoliennes ont été installées dans le Haut-



Var, à proximité du site de la Sainte-Victoire, un projet qui concentre " ***tout ce qu'il ne faut pas faire*** ", **[selon ses détracteurs](#)**.

[Cession du parc éolien](#) de Sainte-Victoire : à **qui profite le vent ?** NTR Fund, **fond d'investissement irlandais basé à Dublin**, a annoncé **avoir acquis**, au début de cette année, pour plus de **90 millions d'euros**, le parc éolien d'Artigues et Ollières sur les contreforts de la **[montagne Sainte-Victoire](#)**, précisant que ce " *projet, qui comprend 22 turbines Vestas, a récemment commencé ses activités* ", **malgré les recours et grâce à l'intervention du préfet, passant outre les décisions des tribunaux !** Vous pouvez signer la **[pétition parrainée](#)** par Stéphane Bern.

Moselle: bridage des éoliennes de Woelfling-Lès-Sarreguemines après 5 cadavres de milans royaux. L'arrêté préfectoral, paru le 29 décembre 2020, **impose l'arrêt des éoliennes de 2 heures après le lever du soleil jusqu'à son coucher, du 1er mars au 31 octobre**, correspondant à l'intégrité de la période de reproduction ainsi qu'à une majeure partie du flux migratoire postnuptial de l'espèce. **Lire l'article [du 25 février 2021](#).**

Orne : bridage des éoliennes à Echauffour, la préfète a pris des arrêtés le 12 mars 2021 pour que ces éoliennes soient aux normes acoustiques ; ces 2 arrêtés (**[mise en demeure](#)** et de mise à **[l'arrêt temporaire](#)**) peuvent être contestés pendant 2 mois.

Cela va peut-être obliger les bureaux acoustiques des promoteurs à être plus stricts dans leurs études d'impact, car la préfète rappelle **l'article 26 de l'arrêté ministériel du 26 août 2011**, donnant les valeurs d'émergence sonore **à ne pas dépasser** pour les aérogénérateurs (**5 décibels le jour et 3 décibels la nuit**).

Les parlementaires questionnent l'impact des ondes sur les animaux d'élevage.

Suite à **une saisine de la Commission du développement durable de l'Assemblée Nationale**, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques a organisé plusieurs tables-rondes, le **18 février 2021**, sur le sujet délicat de **l'impact des ondes électromagnétiques sur les animaux d'élevage**.

Comportements anormaux, perte de productivité et de qualité, décès inexplicables... Ces constatations sont faites par des centaines d'éleveurs installés à proximité d'installations électriques, d'éoliennes, et d'antennes relais.

Lors de son audition du **22 février 2021**, par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), **Mme Sioux Berger membre de la FED** a remis un rapport sur l'imputabilité des éoliennes dans la santé.

Dans ce **rapport de 32 pages**, on découvre :

☞ de très nombreux témoignages d'éleveurs de vaches qui meurent, de veaux qui ne veulent pas téter et qui meurent, de pigeons et d'abeilles déboussolés.....

☞ des plaintes de personnes malades (page 11 à 13)

☞ les problèmes dus aux éoliennes sur sols granitiques (page 22)

☞ les problèmes dus aux métaux rares, utilisés dans les éoliennes, que l'on retrouve dans les cheveux ou les poils d'animaux (page 25)

☞ **conclusion : plus le champ électromagnétique est fort (antenne + éolienne + ligne HT), plus les conséquences sont catastrophiques sur le bétail et sur la santé humaine** (page 32).

Picardie : éoliennes sur la sellette. Dans l'émission de **Jean-Pierre Pernaut du 13 mars 2021 sur LCI**, à partir de 39 mn 45, on pourra entendre :

☞ un médecin généraliste, le Dr H. Bernardeau, qui parle de syndrome éolien

☞ un éleveur, **Philippe Marchandier**, qui explique " *si le vent vient du Nord mes vaches produisent 200 litres de lait en moins et si le vent vient du Sud, la production redevient normale*".

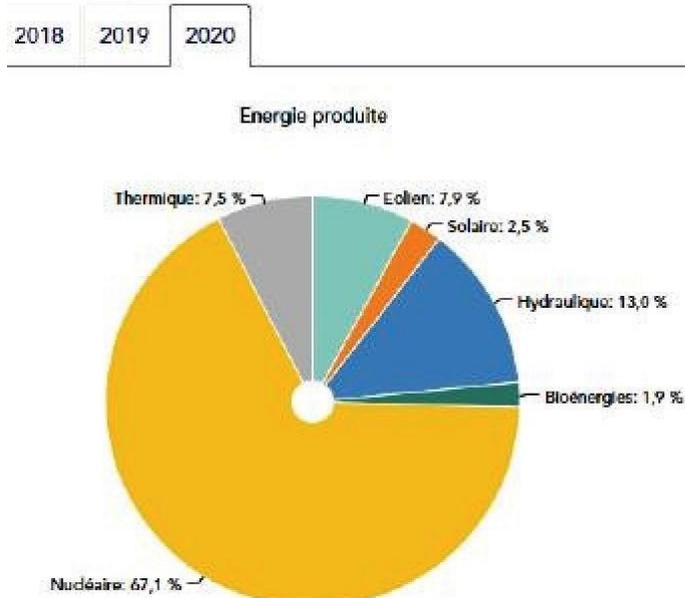
☞ Mme **Leclerc de Hautecloque**, qui réclame de la transparence et de véritables études scientifiques

De l'inefficacité de l'éolien :



Heureusement la production thermique et les importations ont permis d'éviter les coupures ; **le solde exportateur** est en baisse de 50% par rapport à décembre du fait des importations, pendant que le thermique augmentait sa production de 18,5% et

RTE a publié l'aperçu du **mois de janvier 2021**, il apparaît que, malgré ses 12,9% de puissance installée, l'éolien ne concourt **qu'à 7,3% de la production totale, en diminution de 7,6% par rapport à décembre 2020**.



le nucléaire de 8% . **L'hydraulique seule " renouvelable " pilotable** a augmenté sa production de 25,5% par rapport à décembre et atteint 13% de la production totale!

Dans le rapport sur **l'année 2020 de RTE**, on peut noter que l'éolien contribue pour 7,9% de la production totale alors que le solaire atteint 2,5%, le thermique 7,5% et le solde exportateur 8,6% !



Ce dont personne ne parle : les Droits de l'Homme dans les chaînes d'approvisionnement en **minéraux des éoliennes**.

Extrait : Les éoliennes se fondent sur un certain nombre de minéraux essentiels, y compris le cobalt, le cuivre, le manganèse et le nickel, entre autres . **La Banque mondiale estime une augmentation de 250% de la demande de minéraux clés utilisés dans les éoliennes** dans un scénario climatique de 2 degrés, notamment l'aluminium, le chrome, le cuivre, le fer, le plomb, le manganèse, le molybdène, le néodyme, le nickel et le zinc. **Sans évoquer les métaux et terres rares**

Une seule éolienne de 3 MW contient environ **4,7 tonnes de cuivre**. Le déploiement accru des technologies éoliennes contribuera à la demande croissante de cuivre au cours des prochaines décennies. La **Banque mondiale** estime que le monde aura besoin d'environ 550 millions de tonnes de cuivre au cours des 25 prochaines années pour répondre à la demande mondiale - **presque la même quantité produite au cours des 5 000 dernières années**.

Vous pouvez télécharger

 Le bulletin **d'adhésion 2021**;

 Le triptyque de la **FED actualisé août 2020** qui résume les principales raisons conduisant à refuser les éoliennes. Il s'agit d'un document format A4 imprimé recto verso composé de 3 volets à plier verticalement.

 Les **powerpoints de l'APPGE** dénonçant les dangers des éoliennes.

 Le rapport disponible à la **DREAL du Cantal** sur la **mortalité de l'avifaune** année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

 **L'avis négatif du CNPN** (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site **avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/**

 Le dossier de **Vent du Milan**.

Faisons respecter la loi :

La loi **n° 76-629 du 10 juillet 1976** stipule dans son article 1er : "**...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences....**"

La loi constitutionnelle **n° 2005-205 du 1 mars 2005** relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.



N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos ami

Bien cordialement pour le bureau

gardez-vous en bonne santé

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED

06.43.80.15.87

gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

Brigitte Briard, [présidente](#) 06 29 51 46 78

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)

Pour vous désabonner

[Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)